Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-DP_2026_025-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_025

Décision du Président
DP_2026_025 – Entretien des haies bocagères 2026 sur le bassin du Haut Couesnon - Service environnement

Le Président,

Considérant que l'entretien 2026 des haies bocagères réalisées sur le bassin du Haut Couesnon à l'hiver 2025/2026 est prévu dans les conventions de travaux auprès des bénéficiaires et est nécessaire afin d'assurer la pérennité des plants ;

Considérant qu'une consultation a été lancée afin de recruter un prestataire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020.089 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président ;

DÉCIDE :

Article 1 – **DE RETENIR** l'offre de SAS DERVENN TRAVAUX et AMENAGEMENT, 7 rue du Grand Rigné, 35830 BETTON, pour la réalisation de l'entretien des haies bocagères sur le bassin du Haut Couesnon en 2026, pour un montant de **24 306,75 € HT**, soit 29 168,10 € TTC ;

Article 2 – **D'AUTORISER** le Président ou Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil communautaire lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 09/03/2026

Patrick MANCEAU
Président

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente déléguée

Cécile PARLOT

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION